



Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne
Confederation of Family Organisations in the European Union

Réponse de la COFACE au Livre vert de la Commission européenne
"Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens"

**Renforcer le soutien aux parents migrants en relation avec l'éducation scolaire
de leurs enfants: un instrument clé pour la réussite scolaire et l'inclusion sociale**

*Adoptée par le Conseil d'administration de la COFACE
les 15-16 décembre 2008*

La COFACE souhaite tout d'abord féliciter la Commission européenne d'avoir pris l'initiative de publier un Livre vert sur l'éducation des migrants. Il s'agit d'un pas positif dans la direction d'une meilleure intégration des familles migrantes dans la société européenne. L'éducation joue un rôle crucial de préparation à une participation active à la société et de promotion de l'inclusion sociale.

Le Livre vert est un document constructif qui analyse bien les diverses problématiques et formule de nombreuses propositions intéressantes quant aux politiques à mettre en place.

Dans sa réponse, la COFACE souhaite attirer plus spécifiquement l'attention des décideurs européens et nationaux sur le rôle des parents migrants dans l'éducation scolaire de leurs enfants. Renforcer la capacité des parents à soutenir leurs enfants est essentiel pour la réussite scolaire et, au-delà, pour l'inclusion sociale.

A. Les enjeux stratégiques

Le Livre vert démontre à juste titre, comme l'ont déjà fait avant lui des rapports de l'Union européenne et les études PISA entre autres, que de nombreux enfants de migrants souffrent de déficits scolaires. Le décrochage et les faibles résultats scolaires les mettent davantage en situation de risque de pauvreté et d'exclusion sociale au cours de leur vie d'adulte.

Les enjeux stratégiques liés à l'offre d'une bonne éducation aux enfants issus de l'immigration ont été correctement identifiés par la Commission européenne. Les principaux facteurs explicatifs des difficultés des élèves migrants peuvent être regroupés en deux catégories : la situation et l'environnement des enfants issus de l'immigration (milieu socio-économique, acquis linguistique, etc.) et le milieu et les approches scolaires (ségrégation, faibles attentes, etc.).

Parmi les problèmes identifiés par la Commission européenne comme relatifs à la situation et l'environnement des enfants, nombreux sont ceux qui sont liés à la famille. La COFACE est convaincue que cette dimension familiale aurait du recevoir encore plus d'attention, car la capacité des parents à soutenir leurs enfants dans leur parcours scolaire constitue un enjeu stratégique en lui-même. Dans son rapport accompagnant le Livre vert (NESSE, Université de Bamberg), le Prof. Heckmann considère que l'environnement familial est le facteur le plus important pour expliquer les résultats scolaires des élèves issus de l'immigration.

En particulier, les parents migrants peuvent se trouver dans l'incapacité de suivre leurs enfants à cause d'une barrière de langue, de leur faible niveau de scolarisation, du manque de compréhension de la société d'accueil et en particulier de son système scolaire, et du manque de communication avec l'école. Outre l'absence d'un environnement adéquat d'apprentissage à la maison (tel que le manque de soutien aux devoirs et leçons), un autre problème important est le phénomène d'« acculturation dissonante », c'est-à-dire lorsque les enfants de familles migrantes tendent, grâce à l'école, à s'intégrer dans la société d'accueil, alors que leurs parents restent en marge. Comme les parents ont une faible connaissance de la société du pays d'accueil et plus spécifiquement du système scolaire, les enfants risquent de manquer d'orientation et de soutien et peuvent en conséquence souffrir d'un sentiment d'insécurité. Dans un tel contexte, les enfants de familles migrantes courent davantage de risques de rencontrer des difficultés scolaires, et notamment de décrocher scolairement. Les difficultés qu'ont les parents migrants à interagir avec l'école place aussi souvent de lourdes responsabilités des frères et sœurs plus âgés qui se retrouvent à faire le lien entre les parents et l'école et à aider leurs petits frères et sœurs avec les devoirs, alors qu'ils doivent répondre aux exigences de leur propre parcours scolaire.

Un lien plus clair doit aussi être établi entre les enjeux liés au milieu scolaire et la dimension familiale : les établissements scolaires ne doivent pas seulement adapter leurs pratiques à l'égard des enfants migrants, ils doivent aussi élaborer de nouvelles stratégies et pratiques pour instaurer une coopération entre parents et école.

Enfin, la COFACE estime qu'il n'est pas possible de s'intéresser à l'éducation des migrants sans considérer un enjeu stratégique bien plus large : l'intégration des migrants. Une intégration réussie impliquerait une influence bien moindre de la situation et de l'environnement des enfants issus de l'immigration. Pour partie, les solutions visant à permettre aux parents de mieux soutenir leurs enfants consistent avant tout en des solutions permettant une meilleure inclusion sociale de la famille dans son ensemble. L'intégration des femmes est particulièrement importante car les catégories de migrants qui ont le plus faible taux de réussite scolaire sont souvent aussi celles où les femmes sont les moins en capacité d'agir.

B. Les mesures stratégiques

La COFACE considère que les mesures détaillées par le Livre vert sont appropriées, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement des langues, en passant par une politique de déségrégation et la formation des enseignants.

La COFACE se félicite tout particulièrement de la référence à des partenariats avec les parents et à la formation des adultes.

Tous les parents veulent ce qui est de meilleur pour leurs enfants, et les parents issus de l'immigration ne font pas exception à cette règle. Dans la société de l'information, l'éducation formelle est une nécessité pour l'inclusion sociale de tous les individus. Certains parents qui viennent de cultures et sociétés différentes doivent être aidés pour mieux comprendre l'importance des études pour la mobilité sociale de leurs enfants.

D'autres parents issus de l'immigration ont tout à fait intégré cette importance, mais cela ne se traduit cependant pas toujours par une implication des parents dans l'école, car ils ont eux-mêmes besoin d'aide et de conseils. De nombreux parents migrants développent un sentiment d'infériorité par rapport à l'éducation de leurs enfants ou ont l'impression d'être aliénés et culturellement éloignés de l'école de leurs enfants. En vue de mieux soutenir l'éducation des enfants de migrants, les parents doivent être mis en capacité de se retrouver dans la société d'accueil et dans les systèmes scolaires. Cela nécessite un dialogue entre la maison et l'école qui soit fondé sur le respect mutuel et la compréhension.

La COFACE se félicite de la référence à l'apprentissage de la langue d'origine. Néanmoins, l'accent devrait être mis de façon plus importante sur cette mesure car la langue maternelle est essentielle pour la relation entre l'enfant et ses parents, et donc pour le transfert de liens émotionnels, de valeurs, de connaissances, et plus généralement pour la socialisation dans l'environnement familial.

Ces divers aspects (mise en capacité d'agir des parents, encouragement d'un dialogue entre parents et écoles, et promotion de l'apprentissage de la langue d'origine) sont plus amplement détaillés ci-dessous.

1. Mettre les parents en capacité d'agir adéquatement en relation avec l'éducation de leurs enfants

Nombre de parents migrants peuvent ne pas disposer d'une compréhension suffisante du système scolaire, ainsi que des facilités linguistiques et du niveau de formation nécessaires pour soutenir leurs enfants dans leur parcours scolaire. Ces déficits se traduisent souvent par un faible niveau de participation des parents dans l'éducation de leurs enfants et par un environnement à la maison peu propice à l'apprentissage. Un certain nombre d'initiatives doivent donc être prises afin d'habiliter les parents à s'occuper de l'éducation de leurs enfants.

Information des nouveaux arrivants sur la société d'accueil. Les parents doivent recevoir, dans leur langue et dès leur arrivée, toutes les informations indispensables sur la société d'accueil, ou même de préférence avant leur arrivée.

Informations sur les systèmes scolaires et sur les écoles. Les informations données aux nouveaux arrivants par les Etats membres sur leur système scolaire sont en fait rarement adaptées aux besoins des parents migrants, c.-à-d. non adaptées à leur niveau linguistique et à celui de leur connaissance de la société d'accueil. Un effort systématique doit être fourni du haut vers le bas du système scolaire afin de procurer aux parents une information facilement compréhensible dans une langue qu'ils maîtrisent. Ces éléments d'information doivent comprendre du matériel écrit disponible sur support papier et en ligne, l'aide d'interprètes, l'organisation de réunions complémentaires spéciales pour les familles de migrants, ainsi que l'assistance de médiateurs ayant une connaissance à la fois du système scolaire du pays d'origine et du système scolaire du pays d'accueil. Des critères minimaux doivent être définis au niveau national afin de garantir la qualité de l'information.

Une meilleure information aidera les parents à mieux comprendre le système scolaire, les permettant d'être plus à l'aise dans leurs contacts avec l'école et les enseignants. Elle devrait également viser à façonner de manière positive l'attitude des parents envers l'enseignement en général, depuis l'école maternelle jusqu'aux études supérieures.

Education des adultes. Les besoins d'apprentissage des parents doivent être pris en compte, en accordant une attention particulière à leurs capacités linguistiques. Un ensemble de cours de langue devrait être aisément accessible et gratuit, même pour les adultes qui ne visent pas une

entrée immédiate sur le marché du travail (p. ex. les mères migrantes restant à la maison pour s'occuper de leurs enfants). L'éducation des adultes est outil clé de l'intégration.

Des exemples de bonnes pratiques en matière d'éducation des adultes sont les projets d'éducation/d'alphabétisation familiaux. Ces projets visent à prendre en formation les parents dont les enfants commencent leur cursus préscolaire/scolaire, que les classes d'adultes se tiennent dans la même école ou non. Ce processus développe une meilleure motivation à apprendre à la fois chez les parents et chez les enfants. Ceux-ci tendent à entrer plus souvent dans les lieux éducatifs tels les bibliothèques, tandis que les parents développent une meilleure relation avec l'école. Cette bonne pratique est mise en exergue dans la Communication de la Commission européenne « Améliorer les compétences pour le XXI^e siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire » (2008).

Soutien à la parentalité. Les programmes de soutien à la parentalité visant les parents migrants doivent être encouragés, p. ex. une école des parents offrant des cours sur des questions communes d'éducation et de relations famille-école, ou des groupes d'entraide qui assistent les parents migrants dans leur compréhension du système scolaire national, le développement d'une culture scolaire à la maison ou l'impact de l'immigration sur la parentalité. Les parents doivent aussi pouvoir bénéficier d'une formation sur la manière d'apporter un soutien psychologique à leurs enfants, l'école pouvant être un environnement très exigeant pour les enfants issus de l'immigration qui doivent découvrir et apprendre à maîtriser beaucoup de choses nouvelles, à commencer par une nouvelle langue. Les organisations familiales développent de nombreuses initiatives dans ce domaine¹. Leurs efforts doivent être soutenus.

Parmi les bonnes pratiques détaillées dans le document de travail des services de la Commission accompagnant le Livre vert, nombreuses sont celles qui d'une manière ou d'une autre veillent à mettre les parents migrants en capacité d'agir. La COFACE s'en félicite. Néanmoins, cette aide ne suffit pas pour les impliquer dans l'éducation de leurs enfants. Des mesures doivent aussi être prises pour aider les parents, les professeurs et les écoles de développer un véritable dialogue.

2. Renforcer le dialogue entre les parents, les écoles et les enseignants

La construction de ponts avec les parents est une des réponses politiques formulées dans le Livre vert. Ceci était déjà souligné par plusieurs documents de l'UE et de l'OCDE².

La communication entre les parents, les écoles et les enseignants est essentielle pendant toute la scolarité afin de prévenir les difficultés rencontrées par les enfants et pour pouvoir réagir à temps et adéquatement si de telles difficultés devaient survenir. Toutefois, les relations école-parents d'enfants migrants sont souvent distendues. La barrière de la langue et une faible confiance en soi peuvent partiellement expliquer ceci, mais il y a aussi la difficulté pour les enseignants de travailler dans un environnement interculturel ou l'idée reçue chez les parents de ne pas empiéter sur le territoire de l'école. Des actions doivent donc être prises pour améliorer la communication entre les parents et l'école, mais aussi entre les parents et les structures d'accueil préscolaires. Les mesures classiques pour renforcer le lien entre école et familles (rencontres parents-professeurs, carnet de correspondance et bulletins de notes, fête de l'école, sorties scolaires avec la participation de parents volontaires, etc.) sont utiles mais n'atteignent pas nécessairement les parents migrants. Des mesures plus ciblées sont proposées ci-dessous :

¹ Voir *Annexe- Un exemple de bonne pratique par une organisation familiale : Kotipuu, Väestöliitto, Finlande*

² Voir par ex. : Communication de la Commission européenne «Efficacité et équité des systèmes européenne d'éducation et de formation » (2006) ; Document de travail des services de la Commission européenne accompagnant cette Communication (2006) ; Rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail Éducation et formation 2010 ; Synthèse de l'OCDE « Dix Mesures pour une Education équitable » (février 2008).

La formation des enseignants et du personnel scolaire/préscolaire

Les enseignants et les autres professionnels des établissements scolaires et des structures d'accueil préscolaires doivent être formés au travail avec les familles de migrants et à comprendre leurs besoins. Ils doivent apprendre les bonnes pratiques de coopération et de dialogue avec les parents migrants. Dans sa résolution du 23 septembre 2008 sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants, le Parlement européen souligne que, pour répondre aux besoins des immigrants, le corps enseignant doit être spécifiquement préparé à des approches et dynamiques interculturelles, dans l'école mais aussi dans les relations avec les familles.

La « double occupation »

Chaque enfant nouvellement arrivé à l'école maternelle ou à l'école devrait compter double pendant les premières années, de manière à ce que les professionnels disposent de suffisamment de ressources pour non seulement se centrer sur les besoins de l'enfant (nouvelle langue, insertion dans la communauté scolaire) mais aussi pouvoir fournir les informations et les orientations indispensables aux parents et entamer avec eux un dialogue régulier.

Participation des parents dans les conseils scolaires

Un effort particulier doit être développé pour informer les parents migrants sur leur droit de participer au conseil scolaire et ils devraient être encouragés à se porter candidats dans cette instance. La représentation dans ces conseils scolaires (après élection) aurait certainement un impact positif sur la relation parents migrants-école.

Des programmes encourageant activement l'implication des parents migrants

Dans son dialogue avec les parents migrants, l'école doit développer une approche proactive, car ceux-ci sont plus réticents que d'autres parents à rechercher le contact avec l'établissement scolaire. Les bonnes pratiques dans ce domaine consistent en des visites à domicile ou en l'organisation de groupes d'entraide. Ces programmes peuvent se développer grâce à la participation de médiateurs socioculturels de la même origine ethnique ou linguistique que les parents, en liaison avec les associations de migrants.

Des bonnes pratiques dans le domaine d'un dialogue renforcé sont aussi détaillées dans le document de travail des services de la Commission accompagnant le Livre vert.

3. Promouvoir l'apprentissage de la langue d'origine

La maîtrise de la langue d'origine n'est pas seulement précieuse pour le capital culturel et la confiance en soi de l'enfant, ou encore un atout précieux pour la future employabilité ou en cas de retour dans le pays d'origine. Elle sert aussi de fondation pour l'apprentissage d'une deuxième langue quand l'enfant intègre une structure d'accueil préscolaire / l'école.

Mais bien au-delà, la langue maternelle revêt la plus haute importance pour les relations entre l'enfant et ses parents. La maîtrise d'une langue partagée à la fois par les parents et les enfants est le premier instrument pour la socialisation, le partage d'expériences, d'émotions et de connaissances. Le développement cognitif et émotionnel de l'enfant bénéficie d'une relation parents-enfant qui est verbalement riche et qui les soutient émotionnellement.

Les structures d'accueil préscolaires et les écoles devraient enseigner aux enfants leur langue maternelle, comme cela est le cas en Suède et en Finlande. Si une telle mesure ne peut pas être mise en œuvre dans tous les Etats membres, l'exigence minimale devrait être que les structures d'accueil préscolaires et les écoles informent les parents de l'importance de la maîtrise de sa langue maternelle par l'enfant, et les conseillent sur la manière de maintenir et développer les compétences de leurs enfants dans cette langue.

C. Le rôle de l'Union européenne

Le Conseil européen du Printemps des 13-14 mars 2008 encourageait les Etats membres à mener des actions concrètes en vue d'améliorer les performances des apprenants issus de l'immigration³. En effet, les diverses solutions politiques décrites ci-dessus relèvent en premier lieu des compétences nationales. Néanmoins, il y a place pour une action au niveau de l'UE, comme mis en exergue par le Livre vert.

1. Développer une politique européenne d'intégration et encourager une utilisation ciblée des fonds européens dans le domaine de l'intégration

Le fait de mettre les parents en capacité d'agir adéquatement dépend en grande partie d'une bonne politique d'intégration. Les migrants ont besoin de soutien pour acquérir la connaissance de la société d'accueil et de la langue. La COFACE accueille très favorablement les conclusions du Conseil Justice et affaires intérieures des 27-28 novembre 2008 concernant les politiques d'intégration dans l'Union européenne. Dans ces conclusions, les Etats membres et l'Union européenne s'engagent à mieux soutenir les parcours d'intégration des migrants. Information des parents sur les systèmes scolaires et cours de langues pour adultes sont identifiés comme des mesures clés à cet égard⁴. L'importance de l'éducation des enfants et de l'intégration des femmes est aussi soulignée.

En conséquence logique, le programme qui fera suite au Programme de La Haye sur le renforcement de la liberté, de la sécurité et de la justice dans l'UE devrait mettre davantage l'accent sur la politique d'intégration. L'UE devrait utiliser les Principes fondamentaux communs d'Intégration et l'Agenda commun d'Intégration afin de fixer des objectifs plus clairs et plus ambitieux pour les Etats membres dans le domaine de l'acquisition des connaissances relatives à la société d'accueil et à l'éducation, conçue comme des droits des migrants et non seulement comme des obligations. La dimension familiale est de la plus haute importance dans le processus d'immigration et d'intégration, et un accent plus important devrait être mis sur le renforcement de la parentalité dans les familles au passé d'immigration récent.

les conclusions du Conseil Justice et affaires intérieures concernant les politiques d'intégration dans l'Union européenne prennent acte du rôle des associations dans le processus d'intégration, notamment en ce qui concerne le soutien aux parents migrants en relation avec l'éducation scolaire de leurs enfants. Les Etats membres et l'Union européenne s'engagent à promouvoir et valoriser davantage ce travail. Cet engagement doit se traduire par le financement par le Fonds européen pour l'intégration des nationaux de pays tiers (et des fonds structurels quand pertinent) de projets relatifs à l'information des parents, la formation des adultes, la parentalité et le dialogue famille-école. Les organisations familiales sont centrales pour le développement de mesures d'intégration avec perspective familiale. Des sommes doivent être disponibles pour aider à la préparation de projets de qualité (préfinancement). Une dissémination plus large et plus efficace des résultats des projets ainsi que l'intégration de ces résultats dans l'élaboration de politiques doivent être une priorité.

Les questions relatives à l'intégration sont aussi abordées dans d'autres domaines politiques au niveau européen, par exemple en matière d'inclusion sociale (la méthode ouverte de coordination dans ce domaine s'intéresse spécifiquement aux groupes vulnérables, parmi lesquels les migrants), d'insertion numérique, d'emploi, etc. Cette prise en compte des questions d'intégration par diverses politiques (« mainstreaming ») doit être poursuivie, avec une meilleure coordination

³ Conclusions du Conseil européen du Printemps, 13-14 mars 2008 : http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/99435.pdf

⁴ conclusions du Conseil Justice et affaires intérieures des 27-28 novembre 2008 concernant les politiques d'intégration dans l'Union européenne : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st15/st15251.fr08.pdf>

entre ces diverses politiques et entre les différents services de la Commission responsables de ces questions.

2. Renforcer la méthode ouverte de coordination en matière d'éducation et de formation

Plusieurs des propositions politiques ci-dessus sont reprises dans les rapports nationaux des Etats membres sur « Education & Formation 2010 ». Dans certains cas, il s'agit d'initiatives effectives et efficaces, comme le fonds de soutien pour l'accueil et l'intégration des migrants et leur soutien éducatif en Espagne. Cependant, dans de nombreux autres pays, les initiatives consistent rarement en une stratégie globale et cohérente, et dans certains cas, elles se bornent à être une déclaration d'intention sans suite (par ex. plusieurs Etats membres mentionnent la mise à disposition d'informations pour les parents migrants sur les systèmes scolaires, mais rien n'existe concrètement).

La méthode ouverte de coordination (MOC) en matière d'éducation et de formation doit être renforcée, sur le modèle de la MOC existant en matière d'inclusion sociale et de protection sociale. Cela implique en particulier d'accroître l'engagement politique et la visibilité (fixer des objectifs quantitatifs, utiliser des recommandations, introduire un système d'évaluation, et mieux communiquer), de renforcer les outils d'analyse (améliorer la collecte de données), d'accroître l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques, et de mieux impliquer et d'impliquer plus systématiquement les parties intéressées, à toutes les étapes (élaboration des stratégies nationales, évaluation, échange de bonnes pratiques) et à tous les niveaux (européen, national et local).

En ce qui concerne plus spécifiquement les enfants migrants, un nouvel objectif quantifié pourrait être introduit concernant le taux d'élèves issus de l'immigration quittant prématurément le système scolaire. De nouveaux indicateurs doivent être élaborés dans ce domaine afin d'assurer un meilleur processus de suivi. Les outils d'analyses pour rendre compte des avancées doivent inclure des données comparables sur les moyens financiers consacrés spécifiquement à l'éducation des enfants issus de l'immigration (au niveau national, local, et de l'école, par ex. pour la « double occupation »), sur la législation et les circulaires existant sur le dialogue famille-école (à la fois au niveau national et au niveau local) et sur les activités mises en place par les écoles dans ce domaine, sur la formation interculturelle des professeurs, etc. L'examen thématique sur l'éducation des migrants entrepris par l'OCDE en 2008-2009 peut fournir quelques inspirations pour le développement de tels indicateurs.

L'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel dans le domaine de l'éducation des migrants et le soutien aux parents migrants doivent être encouragés. L'évaluation par les pairs dans le domaine de l'éducation pourrait être formalisée et rendue plus responsable, par ex. selon le modèle de l'évaluation par les pairs dans le domaine de l'inclusion sociale. Le « Cluster » sur l'accès et l'inclusion sociale à l'éducation et la formation tout au long de la vie fournirait une excellente fondation pour un tel développement. Le « Cluster » devrait mettre à son programme de travail la question spécifique du soutien aux parents migrants en relation avec l'éducation scolaire de leurs enfants. La diffusion des résultats et leur intégration dans l'élaboration des politiques doivent être une priorité.

Les mesures identifiées par le Livre vert et les activités d'apprentissage mutuel devraient être promues dans tous les Etats membres de l'UE via l'adoption d'une recommandation du Conseil, en application de l'article 149, 4) du Traité de l'Union européenne.

3. Utiliser le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie pour un financement ciblé des mesures de soutien aux enfants et parents migrants

Le Programme d'éducation et d'information tout au long de la Vie permet déjà un financement de mesures de soutien aux enfants migrants et leurs parents, par exemple la formation interculturelle des enseignants (programme Comenius), ou encore une formation pour travailler avec les parents migrants en matière d'éducation familiale (programme Grundtvig). Néanmoins il n'y a pas de priorité stratégique consacrée spécifiquement à l'éducation des migrants. Une telle priorité stratégique devrait être introduite dans les différentes composantes du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, avec des fonds disponibles pour aider à la préparation de projets de qualité (préfinancement). Une dissémination plus large et plus efficace des résultats des projets ainsi que l'intégration de ces résultats dans l'élaboration de politiques doivent être une priorité.

4. Intégration du dialogue interculturel dans les différentes politiques de l'UE (« mainstreaming »)

Enfin, l'Union européenne doit poursuivre son travail sur le dialogue interculturel, notamment à travers l'intégration constante de ces thématiques dans les diverses politiques de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de la COFACE:
+32 2 511 41 79
secretariat@coface-eu.org

Avec le
soutien de



Annexe- Un exemple de bonne pratique par une organisation familiale :
Kotipuu, Väestöliitto, Finlande

Väestöliitto, la principale organisation familiale en Finlande, a créé une unité appelée « Kotipuu – Centre d'expertise sur les questions multiculturelles » qui compte quatre employés (dont trois sont issus de l'immigration). Ce centre propose des formations et consultations aux professionnels du secteur public (enseignants, puériculteurs/puéricultrices et personnel soignant en maternité...), pour qu'ils apprennent, dans leurs activités quotidiennes, à assister au mieux les familles et parents issus de l'immigration. Le centre propose aussi des activités destinées directement aux parents immigrés.

Le centre Kotipuu a créé deux modèles d'activités de groupes d'entraide dont l'objectif est de renforcer et de responsabiliser les parents immigrés dans leur rôle de tuteurs. Ces modèles de groupes d'entraide ont publié deux guides à l'attention des professionnels qui souhaitent à leur tour organiser de tels groupes avec des parents immigrés. L'un des modèles s'adresse aux parents dont les enfants ne sont pas en âge d'aller à l'école, l'autre modèle s'adresse aux parents dont les enfants sont en âge d'être scolarisés. Pour ces deux modèles, sept réunions thématiques en groupes sont prévues. Les thèmes sont présentés puis font l'objet d'une discussion. Les participants à ces réunions reçoivent des informations sur les sujets abordés, tels que: le développement social de l'enfant et son évolution dans le bilinguisme, l'organisation du système scolaire national, la culture de l'apprentissage à la maison et l'impact de l'immigration sur la parentalité. En plus de recevoir des informations, les parents bénéficient aussi d'une entraide et d'une orientation vers les services et réseaux locaux. Les groupes d'entraide peuvent être considérés comme un programme d'aide et d'information aux personnes défavorisées et un moyen de renforcer l'engagement parental et la collaboration entre les foyers et l'école et/ou la crèche.

Le centre Kotipuu a également publié des brochures, disponibles en huit langues, destinées aux parents. Ces brochures abordent des questions relatives à la parentalité en Finlande, au développement et à la scolarité de l'enfant. Le centre possède aussi une ligne téléphonique d'assistance disponible en huit langues pour les parents qui souhaitent recevoir des conseils ou des informations, ou être orientés vers les services appropriés.

Pour de plus amples informations:

http://www.vaestoliitto.fi/in_english/multicultural_activities/

Contacts:

Meri-Sisko.Eskola (meri-sisko.eskola@vaestoliitto.fi)

Anne Alitolppa-Niitamo (anne.alitolppa-niitamo@vaestoliitto.fi)